

Les emplacements réservés

La ville dispose de plus de 300 places aménagées et réservées aux titulaires de la carte européenne pour personnes handicapées.

PLACES PERSONNES HANDICAPÉES

135 €, c'est le montant de l'amende forfaitaire qui sera réclamée à toute personne valide occupant indûment ces places. Depuis 2015, elles sont gratuites pour les personnes en situation de handicap (sauf pour les parkings en ouvrage).

ZONES DE LIVRAISON

Stationnement autorisé de 10h30 à 18h30 (payants aux tarifs respectifs des zones).
Stationnement interdit de 18h30 à 10h30.

CHÂTEAURoux MÉTROPOLE

1 place de la République

36000 Châteauroux

Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 17h.